Image not found or type unknown

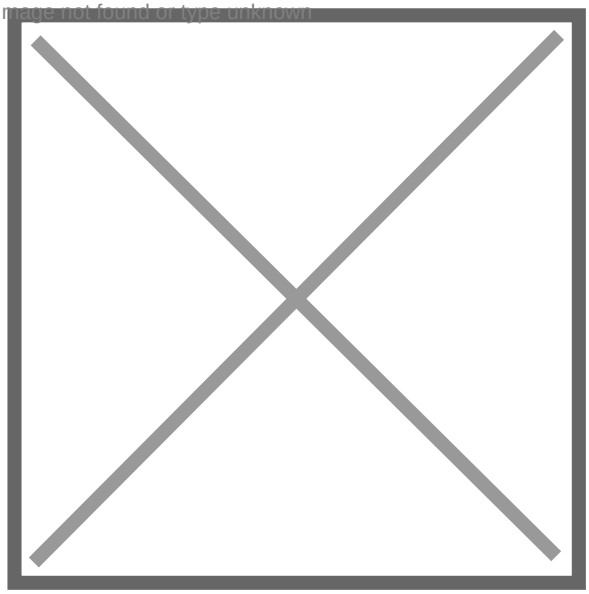

Séparation Pacs Cautionnement

Par **jean7529**, le **10/12/2014** à **22:20**

Bonjour,

Je vais essayer de résumer clairement ma question ... j'ai rencontré quelqu'un en février 2007, cette personne est venue vivre chez moi (mais n'a jamais été inscrite sur le bail de l'appartement depuis). Nous nous sommes Pacsés en juillet 2008, cette personne n'a jamais réellement travaillé, sauf quelques CDD de courte durée. En juin 2013, elle décide de créer sa société et elle emprunte de l'argent à la banque en ce portant cautionnaire du prêt.
Après un été désastreux en 2013, je décide de rompre notre couple et nous nous dépacsons en septembre 2013. Depuis cette date, cette personne vit toujours chez moi (car elle n'a pas d'argent pour se prendre un appartement) et sa société a déposé le bilan le mois dernier.

Désormais je vis un enfer, non seulement la personne n'a plus d'argent, pas de travail, et en plus me menace de me faire payer sa caution bancaire car nous étions pacsés à l'époque (je précise que je n'ai rien signé de cette caution).

Enfin, cette personne me harcèle par sms régulièrement et verbalement, par des insultes et des souhaits de mort de mes parents (dont ma mère qui est très malade) car elle ne supporte pas que je l'ai quittée peu de temps après qu'elle ait prise son prêt bancaire.

Que pensez-vous de cette situation difficile...

Par **moisse**, le **11/12/2014** à **10:30**

Bonsoir,

Vous changez les verrous et c'est fini.
La solidarité en matière de PACS s'arrête aux dettes de la vie courante.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés